

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3600>



Stagiaires : mais que diable sont-ils venus faire dans cette galère ?

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Stages départementaux -



Publication date: samedi 9 octobre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Le SNES-FSU se bat depuis des mois pour obtenir une amélioration des conditions d'entrée dans le métier des néo-recrutés. Revendiquant depuis des années une élévation du niveau de recrutement des enseignants, il refuse cependant la mastérisation telle qu'elle a été conçue par le gouvernement, puisqu'il s'agit d'un marché de dupes, qui consiste à retarder l'entrée des professeurs dans la carrière, en leur faisant financer une année d'études supplémentaire et en leur confiant dès leur année de stage un service complet, sans réelle formation pédagogique préalable.

Le 22 septembre, en Saône et Loire, comme dans les quatre autres départements de l'académie, les militants du SNES ont animé une réunion d'accueil des professeurs stagiaires ; celle-ci a permis de faire un point de leur situation et de leur donner quelques éléments d'information sur un métier et une institution dont ils ont beaucoup à découvrir.

Les participants ont pu ainsi évoquer les difficultés parfois dramatiques auxquelles ils sont confrontés, certains évoquant une possible démission en cours d'année. La première est, évidemment, leur surcharge de travail : accumulation des différents niveaux d'enseignements (jusqu'à 6 !) ; prise en charge de classes « difficiles » de la voie professionnelle... les stagiaires présents pour lesquels l'engagement rectoral de ne leur attribuer que deux niveaux d'enseignement a été tenu se seraient crus pour un peu privilégiés...

Le second sujet de préoccupation est lié à la difficulté de rencontrer les tuteurs : cela doit se faire en dehors du temps de service des stagiaires et des tuteurs, ce qui, s'avère impossible pour certains d'entre eux.

D'autre part, les stagiaires sont méfiants vis-à-vis d'une institution qui les accueille si mal tout en tenant un discours lénifiant sur l'entrée dans le métier : méfiance parfois vis-à-vis des inspecteurs et formateurs, ce qui entrave particulièrement leur liberté de parole ; méfiance aussi vis-à-vis de leur chef d'établissement dont l'avis sera pris pour les titulariser ; du coup, les stagiaires hésitent, à tort, à utiliser leurs droits syndicaux, qu'il méconnaissent d'ailleurs : droit de grève, de réunion ou de formation syndicales.



Pour informer ces collègues, pour leur permettre de mieux connaître l'Education Nationale, leurs droits et statuts de fonctionnaires, le rôle du syndicat, pour leur permettre de réfléchir sur les conditions d'entrée dans le métier, d'obtenir des améliorations de leur situation, le SNES organise le 18 novembre un stage de formation syndicale départemental.

C'est un pari audacieux, puisque nombre d'entre eux hésiteront de toute évidence à s'y inscrire par crainte de l'image qu'ils donneront à leur chef d'établissement. **Les secrétaires de S1 et correspondants SNES ont donc un rôle important à jouer dans chaque établissement** pour permettre à ces collègues de participer à ce stage :

- en leur remettant l'invitation, à télécharger ci-dessous, qui leur est destinée.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Invitation stagiaires

A remettre aux stagiaires impérativement avant le 18 octobre.

- en leur expliquant la réalité de l'exercice des droits syndicaux dans la Fonction Publique, **en les assurant que leur participation à ce stage ne mettra pas en péril leur titularisation.**

Stagiaires : mais que diable sont-ils venus faire dans cette galère ?

- et pourquoi pas, en participant avec eux au stage du 18 novembre, mettant ainsi en œuvre un parrainage (plutôt qu'un tutorat) professionnel et syndical.

Syndicat national des enseignants de Second degré



Fédération Syndicale Unitaire

PS:

Ecoutez [le reportage sur les stagiaires](#) diffusé par France Inter le 6 octobre.